



APPEL D'OFFRES 2010

Programme « Adolescents et Cancer »

La Ligue Nationale Contre le Cancer propose en 2010 des subventions pour des Projets de Recherche entrant dans le cadre du programme « **Adolescents et Cancer** » qu'elle conduit grâce à un partenariat avec les centres Leclerc.

Quatre thématiques ont été retenues comme prioritaires :

- **Les études cliniques et épidémiologiques ayant pour objectif d'évaluer les différentes stratégies thérapeutiques** chez les 12-25 ans. Il peut s'agir d'études d'observation, d'études cliniques ou de nouveaux essais thérapeutiques ainsi que d'études d'impact ou d'études de pratiques menées dans cette population.
- **Les études concernant l'information ou les programmes d'éducation thérapeutiques proposés aux patients adolescents ou jeunes adultes traités pour un cancer.** Ces études doivent permettre de définir les modalités optimales de l'information donnée lors du diagnostic ou du traitement. Elles doivent permettre de promouvoir la mise en place de programme d'éducation permettant à l'adolescent et au jeune adulte de mieux comprendre et de mieux accepter sa maladie et son traitement.
- **Les études concernant les conséquences médicales, psychologiques, familiales et sociales du cancer de l'adolescent et du jeune adulte en cours de traitement ou ayant été traités dans l'enfance.** Ces études doivent permettre de mieux connaître les conséquences médicales et non médicales du cancer, de son traitement dans cette population et de mettre en place des programmes d'information et de prévention. Le but de ces projets doit être de permettre une insertion sociale et professionnelle de bonne qualité après traitement du cancer.
- **Les études de faisabilité d'organisation et/ou structuration de services hospitaliers pluri-disciplinaires pour les adolescents et jeunes adultes atteints de cancer.** Ces études doivent être conçues comme préparatoires à la mise en place d'Unités pilotes spécifiquement dédiées à la prise en charge globale des 12-25 ans atteints de cancer.

Critères de sélection des Projets du Programme « Adolescents et cancer »

L'investigateur principal

- il doit consacrer au moins 50 % de son temps au projet soutenu par la Ligue
- ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche dans le domaine d'études concerné
- il doit travailler dans un service clinique ou un laboratoire de recherche reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la recherche)

Ses collaborateurs

- la liste des collaborateurs impliqués dans le projet, la nature de leur collaboration et la quote-part (en %) de leurs activités consacrées au projet doivent être précisées

Les moyens octroyés

- l'investigateur principal doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont il dispose : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- la subvention est destinée à couvrir des frais de fonctionnement (enquêtes, personnel, etc.), ainsi que des frais d'informatisation des enquêtes.

■ Engagements de l'équipe vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- à utiliser au moins 80 % des crédits dans l'année en cours
- à remettre, avant le début de ses travaux, un résumé vulgarisé de son projet
- à remettre en fin d'année un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique sur l'avancement du projet
- à remettre un rapport de synthèse à l'issue du financement
- à participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement
- à afficher clairement dans son service ou laboratoire, ainsi qu'à l'occasion des publications et des présentations de ses travaux, son partenariat avec la Ligue
- à ne pas demander d'autres subventions à d'autres Associations et Fondations sur le projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National

**La date limite de validation du formulaire internet (lettre d'intention)
est fixée au
6 avril 2010**

Informations complémentaires

Suite à l'acceptation de la lettre d'intention, qui sera notifiée le **26 mai 2010**, un dossier complet devra être téléchargé en ligne selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** l'original devra être retourné à la Ligue **le 30 juin 2010 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ❑ le projet de recherche détaillé (15 pages maximum)
- ❑ le CV de l'investigateur principal avec ses coordonnées téléphoniques et mail
- ❑ la liste complète des co-investigateurs et des personnels impliqués dans la réalisation du projet et la quote-part (en %) de leurs activités consacrées au projet
- ❑ un bilan financier justifiant le montant de la subvention demandée **sur papier à en-tête** du service ou du laboratoire et le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet
- ❑ une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné en parallèle **par une autre association caritative**
- ❑ l'accord du Directeur de l'Etablissement sur papier à en-tête
- ❑ l'accord et les coordonnées du gestionnaire
- ❑ la liste des publications de l'équipe des 3 dernières années

Le dossier devra être adressé :

- **par courrier postal** en un **exemplaire original complet non agrafé** au service Recherche à :

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel d'offres « Adolescents et Cancer »
14 rue Corvisart
75013 PARIS
recherche@ligue-cancer.net

*Toute demande non conforme, incomplète ou arrivée après la date limite de dépôt sera rejetée.
Le fait de déposer une demande de subvention auprès de la Ligue Nationale Contre le Cancer a
valeur d'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.*

© Ligue Contre le Cancer